

Comment télévez vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

23 novembre 2000

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl






Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro
58

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be

Depuis le 1er novembre 2000

LA SIGNALÉTIQUE EST ENFIN COMPLÈTE !

Pictogramme	Forme/couleur	Signification	Horaire
	Carré sur fond vert	Emissions tous publics	
	Cercle sur fond bleu	Accord parental souhaitable	
	Triangle sur fond orange	Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans	Après 20H
	Carré sur fond rouge	Emissions interdites aux mineurs de moins de 16 ans	Après 22H
	Croix sur fond violet	Emissions inter- dites de diffusion autre qu'à l'aide de signaux codés	

[04/11/2000 (1)]

Depuis le 1er novembre 2000, les chaînes de la Communauté française doivent diffuser les programmes interdits aux moins de 12 ans et de 16 ans respectivement après 20H et 22H.

...

Il s'agit de l'adaptation de la réglementation qui existe en France depuis près de 4 ans (là-bas, les horaires sont différents notamment parce que les JT commencent plus tard : 22H et 22H30). L'A.T.A. la demandait depuis plusieurs années.

DEUX AVIS INUTILES

Le Collège d'Avis du Conseil Supérieur de l'Audio-

visuel (CSA) n'a pas proposé cette option dans les deux avis qu'il a remis sur cette thématique aux Ministres Laurette Onkelinx et Corinne De Permentier, ce qui semble bien confirmer notre hypothèse : la composition même de ce Collège ne lui permet pas de travailler sereinement... Pour rappel, une majorité de ses membres sont "juge et partie" (représentants de chaînes de télévision, de régies publicitaires, etc.) et n'avait, dans le cas présent, aucun intérêt professionnel à soutenir notre demande. Puisse Mr Richard Miller, le nouveau Ministre de l'Audiovisuel, ainsi que les parlementaires qui devront proposer prochainement une réforme du CSA, être attentifs

à ce constat.

La nouvelle mouture de la signalétique jeunesse a été décidée par l'actuel Gouvernement sur base de la proposition de Mme Corinne De Permentier, quelques semaines avant qu'elle ne soit démise de sa fonction de Ministre de l'Audiovisuel.

Annonçant cette mesure à la une de son édition du 30 octobre 2000, le quotidien *Le Matin* souligne que "...pour l'A.T.A., c'est une belle victoire".

Suite page 2 ▶

(1) La date [entre crochets] publiée au début des articles indique la date de la fin de l'écriture de ceux-ci. Espérons que les téléadoptés adoptent une pratique analogue qui permettrait aux téléadoptés de découvrir, par exemple, quelles sont les émissions en différé ou en direct.

DE NOUVELLES CASES

Pour l'A.T.A., il ne s'agit pas d'exclure la diffusion sur le petit écran d'émissions interdites aux moins de 12 et de 16 ans mais bien de les programmer à des heures moins accessibles à la majorité des jeunes téléspectateurs.

Lors de l'Ecran Témoin sur "Le sexe à l'écran", le 23 octobre 2000, Gérard Lovérius, le Directeur de la Télévision (RTBF) était l'un des invités. Il y affirma avoir apprécié le film "Romance X" de Catherine Breillat mais se demandait comment le diffuser à la RTBF puisque celle-ci n'a pas prévu dans ses grilles une case pour accueillir les films interdits aux moins de 16 ans. L'A.T.A. demande donc à la RTBF de créer pareille case vers 22H. Dans le "Comment Télé-Vous ?" N°57, nous nous demandions déjà pourquoi, dans certains cas, l'Ecran Témoin n'inverserait-il pas son programme en plaçant la discussion en début de soirée afin que le public puisse découvrir, vers 22H, un film interdit aux moins de 16 ans, nourri par le débat qui l'a précédé. Un débat en début de soirée peut intéresser un vaste public : sur RTL TVi, la récente rencontre —orchestrée le 20 octobre 2000 par Pascal Vrebos— entre le Premier Ministre et une quinzaine de citoyens a attiré 414.000 téléspectateurs.

L'A.T.A. ne voit d'ailleurs aucun inconvénient à ce que les chaînes diffusent davantage de films interdits aux moins de 16 ans que par le passé.

PUBLIC ACTIF

Puisque c'est RTL TVi ou la RTBF qui classifient elles-mêmes leurs programmes, ces chaînes ne peuvent-elles pas être tentées d'être plus laxistes pour que certains téléfilms ou feuilletons puissent être programmés à des heures moins tardives ?

Si c'était le cas, le Collège d'Autorisation et de Contrôle du CSA (la composition de cet autre Collège du CSA est moins contestable que celle du Collège d'Avis) pourrait les condamner. À condition, bien entendu, de découvrir pareilles irrégularités. Hélas, contrairement à ce qui se passe en France, nos parlementaires n'ont dévolu au CSA, ni la mission, ni le financement d'un visionnement systématique des programmes des chaînes.

Les téléspectateurs qui découvrirait des dérives ont donc intérêt à écrire au CSA qui pourra demander aux chaînes une copie du programme contesté, endéans les trois mois qui suit sa diffusion, et ainsi entamer une instruction (CSA, rue Jean Chapelié, 35 à 1050 Bruxelles).

La visibilité du CSA auprès du public est presque nulle. Comment les téléspectateurs peuvent prendre conscience qu'ils peuvent porter plainte auprès du CSA ? Où découvriront-ils son adresse ? Moins de plaintes et donc moins de travail pour le CSA : tout ceci doit bien arranger nos gouvernants qui n'ont plus remplacé depuis plusieurs semaines une partie du personnel qui a quitté le CSA...

La Présidente du CSA, Mme Evelyne Lentzen, a déclaré à Alain Goldschmidt, le 4/12/2000, dans un entretien qu'elle a accordé au "Journal du Samedi" : "...*Il est vrai que nous devons mieux nous faire connaître au public pour que lui-même puisse nous adresser des doléances ou des plaintes... Il est vrai que nous avons un effort de reconnaissance à faire auprès du public*".

Enfin, voilà un aveu honnête ! À quand, une évolution ? Tout de suite ? Pour la mettre en pratique sans que cela ne coûte un franc, le CSA pourrait déjà faire évoluer radicalement le contenu et la diffusion de sa "Lettre" (qui est publiée trois fois par an) en se rappelant que la loi prévoit qu'elle doit être destinée "au public".

Actuellement, au CSA français, des conseillers surveillent régulièrement l'application de la signalétique : parallèlement aux chaînes, ils visionnent les nouveaux programmes et rencontrent régulièrement les chaînes pour faire le point. Une commission hebdomadaire de l'organe de régulation chapeaute ce travail. Ce modèle devrait interpeller notre Ministre et nos parlementaires.



UNE SEULE SIGNALÉTIQUE

L'autre nouveauté qui entrera en application, ce 1er novembre 2000, est l'apparition, dans notre signalétique d'un nouveau pictogramme : le cercle bleu sur fond blanc dit "accord parental souhaitable". Ce sigle existait dans la signalétique française mais n'avait pas été repris chez nous en janvier 2000. Il permet de signaler "les œuvres comprenant certaines scènes susceptibles de heurter le

jeune public" : certains épisodes de Navarro, Julie Lescaut, X-Files ou Urgences, des films tels que Jurassic Park, Les Valseuses ou Wolf. L'A.T.A. avait regretté cet oubli notamment parce qu'il contraignait les téléspectateurs de la Communauté française d'avoir à utiliser deux signalétiques différentes, selon qu'ils regardaient des chaînes françaises ou des chaînes de chez nous.

UN SPOT À LA RTBF ?

Sur La Première (radio RTBF), dans sa chronique du 30 octobre 2000, la médiatrice de la RTBF a concédé que la signalétique n'était peut-être pas suffisamment entrée dans les mœurs des téléspectateurs. Pour pallier à cette carence, elle a annoncé que la brochure du Ministère de l'Audiovisuel expliquant la signalétique serait distribué dans les établissements scolaires au début du mois de décembre 2000.

Il existe un autre moyen pour populariser la signalétique. Nous espérons que la médiatrice pourra y consacrer l'une de ses prochaines chroniques... En effet, le 28 avril 2000, Gérard Lovérius, le Directeur de la Télévision (RTBF), nous avait écrit pour marquer son intérêt à l'égard de notre demande que les chaînes puissent diffuser régulièrement un spot expliquant aux téléspectateurs la signification des divers pictogrammes. Selon lui, ce projet devrait s'examiner après ce 1er novembre 2000, lorsque la nouvelle signalétique serait entrée en exercice. Nous y voilà...

L'exemple français démontre que cette information est indispensable. Une étude réalisée par Médiamétrie en mars 2000 auprès de 500 parents d'enfants de 2 à 14 ans révèle que 96% de ceux-ci ont assimilé l'existence des logos mais la moitié des sondés interprètent mal la signification du rond bleu : ils pensent que ce pictogramme est le signe d'un programme "tous publics", voire "pour les enfants" alors qu'il s'agit de l'accord parental souhaitable. Pour résoudre ce malentendu, TF1, France 2, France 3 et M6 vont diffuser avant la fin de cette année une campagne publicitaire éclairant le sens des différents sigles.

LE SILENCE DE RTL TVI

Le 1er novembre 2000, jour du lancement de la signalétique "reliftée", la RTBF a consacré une séquence dans ses différents JT à ce sujet. Par contre les JT de RTL TVi n'en ont pipé mot alors que la chaîne privée devra davantage que le Service public faire évoluer sa programmation pour respecter la règle des 20/22H. ■

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

L'A.T.A. a été entendue. Mais qu'avait-elle dit ? Voici des extraits de notre article "Quel gâchis !" publié à la une du "Comment Téléz-Vous ?" du 19/01/2000.

• • •

L'A.T.A. est 100% pour la mise en place d'une signalétique, mais l'A.T.A. est également 100% contre la signalétique qui a été élaborée par notre CSA et par les parlementaires, avant les dernières élections. Il faudra donc non pas supprimer mais bien modifier profondément notre signalétique, le plus rapidement possible.

TRONQUÉ

Notre signalétique amputée ignore la "catégorie" française 2 (accord parental souhaitable).

La "catégorie" 2 ne manque pas d'intérêt en France -et pas chez nous- puisqu'elle signale "les œuvres comportant certaines scènes susceptibles de heurter le jeune public".

Chez nos voisins, les horaires de diffusion des programmes de cette catégorie sont laissés à l'appréciation des chaînes, "étant entendu que cette diffusion ne peut intervenir dans les émissions destinées aux enfants". Les chaînes devront également apporter une attention particulière aux bandes-annonces des œuvres relevant de cette catégorie lorsqu'elles sont diffusées dans des émissions pour enfants ou à proximité.

On le voit, cette "catégorie" 2 est loin d'être inutile et le fait qu'un programme y appartienne peut occasionner des conséquences concrètes dans son horaire de diffusion et dans la conception des bandes-annonces.

LA PLUS FRÉQUENTE

En France, cette "catégorie" 2 est, de loin, celle qui apparaît le plus fréquemment sur les écrans. Est-ce pour cette raison que le Parlement de la Communauté Wallonie Bruxelles a décidé de ne pas reprendre cette catégorie dans la réglementation qu'il a imposé à nos chaînes ?

Pour l'ensemble des chaînes françaises en clair (France 2, France 3, TF1, M6 et La Cinquième), la catégorie 2 a été utilisée, en 1997, 639 fois, et en 1998, 628 fois.

Pour la "catégorie" 3 (l'accord parental) : en 1997, 220 fois, et en 1998, 183 fois.

Pour la "catégorie" 4

(interdit aux moins de 16 ans) : en 1997, 129 fois, et en 1998, 117 fois.

Enfin, pour la "catégorie" 5 (interdit de diffusion sur les chaînes non cryptées) : bien entendu, zéro fois.

UNE DISTANCE

Le fait de ne pas retenir chez nous la "catégorie" qui est la plus employée en France a pour conséquence le fait que la signalétique apparaîtra relativement rarement sur nos écrans. Ce n'est pas sans conséquence.

En France, en effet, la présence fort régulière de la signalétique la banalise. Elle devient ainsi pour les enfants une compagne qui leur permet de découvrir la nature du programme et leur indique qu'une certaine distance est à prendre avec le contenu des émissions.

COMME LE "CARRÉ BLANC"

La rareté des apparitions de notre signalétique allégée ne permettra pas au public de banaliser sa présence. Sa diffusion ne se différenciera donc peu de feu le "carré blanc". Ce dernier, parce qu'il était rarement utilisé, pouvait provoquer l'effet inverse de celui souhaité par ses protagonistes. Ce qui est rare est d'autant plus désirable. Le "carré blanc" pouvait donc éveiller le désir des plus jeunes (et des adultes) de regarder le programme qu'on leur déconseillait.

Cet effet pervers qu'on pourrait retrouver chez nous semble avoir été évité par la signalétique française, dès sa mise en place. En effet, un sondage BVA réalisé le 8 mars 1997 auprès d'un échantillon de 1.000 jeunes âgés de 8 à 14 ans par la chaîne de télévision pour enfants Canal J établissait que 75% des jeunes considéraient que la signalétique est utile et déclarent en tenir compte dans le choix des programmes qu'ils regardent (80,6% des 8-10 ans).

EMBROUILLER LES ENFANTS

Depuis plus de trois ans déjà, nombre d'enfants belges se sont familiarisés avec la signalétique diffusée par les chaînes françaises. Comment pourront-ils prendre conscience que le sigle bleu "accord parental souhaitable" n'est pas utilisé par nos chaînes ? Ils vont regarder en confiance des programmes non siglés chez nous comme s'ils étaient "tous publics" alors que leur visionnement demande de fait "un accord parental souhaitable". Il est totale-

ment anti-pédagogique d'obliger le public à faire pareille différenciation entre ce qui se passe en France et en Belgique. De plus, cette décision va rendre beaucoup plus laborieuse la compréhension de notre nouvelle signalétique. On peut se demander si le CSA et si le pouvoir politique croient vraiment à l'utilité de cette signalétique. Ils auraient envie de la torpiller qu'ils ne s'y seraient pas mieux pris.

20H OU 22H ?

En France, nombre de parents affirment leur confiance dans la programmation des chaînes. Une étude réalisée à la demande du CSA, fin 1997, détaille leurs opinions : "Les programmes violents, on sait qu'on ne va pas les trouver dans la journée" ou "De toute façon, les films violents ou la sexualité passent tard le soir".

Avec l'arrivée de notre signalétique tronquée, les parents belges ne risquent pas d'émettre des propos analogues.

En effet, elle ne prévoit rien en ce qui concerne les heures de diffusion des programmes. En France, sur les chaînes non cryptées, les œuvres de la "catégorie" 3 (accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans) doivent être diffusées après 22H et celles de la "catégorie" 4 (public adulte et interdit aux moins de 16 ans), après 22H30.

Pourquoi cette réglementation n'a-t-elle pas été reprise chez nous ? Pour ne pas réfréner les "audacieuses" programmations de la RTBF ou de RTL TVI ? On se souvient que la première n'avait pas hésité à diffuser en début de soirée "Pulp Fiction", et la seconde, "Orange Mécanique" ou le feuilleton "Millennium"...

L'impasse faite tant par le CSA que par les parlementaires sur ces heures avant lesquelles les programmes les plus violents ne peuvent être diffusés rend problématique la mise en place actuelle de la signalétique. Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision (RTBF) avait, en effet, signalé à l'A.T.A., dès janvier 1998 (bien avant que le CSA ne remette son avis à la Ministre Présidente Laurette Onkelinx), que la simple mise à l'écran des pictogrammes avertisseurs pourraient dégager définitivement les responsabilités des chaînes. Ainsi, plus rien n'empêcherait celles-ci de diffuser de plus en plus tôt des programmes violents puisque "chacun est prévenu". ■

Courageuse RTBF !

"PAS VU" ENFIN VU

[03/11/2000]

À l'heure actuelle, aucune chaîne de télévision française nationale ou régionale, généraliste ou thématique, ne veut diffuser le film de Pierre Carles.

• • •

Par contre, la RTBF va le programmer dans sa case "Grands Documents" en décembre 2000. L'occasion ne se présentera probablement pas deux fois. Téléspectateurs actifs, hommes politiques responsables, enseignants, etc., n'oubliez pas de magnétoscoper ce très précieux document.

LE PLUS PERTINENT

Il s'agit de "Pas vu, pas pris", le film de 85 minutes⁽¹⁾ qui montre la connivence entre certains hommes politiques et certains journalistes connus du petit écran, qui explique également comment Canal+ France s'autocensure.

Pour faire la nique aux français, Pierre Carles avait décidé de réaliser l'avant-première mondiale de la première mouture (il y en aura plusieurs... Pierre Carles n'arrêtant pas de remonter ses œuvres) de "Pas vu, Pas pris" à Bruxelles, à l'ULB, et en avait confié l'organisation à l'A.T.A. Une journaliste de Libération fit même le déplacement et consacra un long article à cet événement.

Un an plus tard, avec le cinéma "Nova", nous organîsâmes l'avant-première belge de la version définitive. Il s'agit, en fait, du film le plus insolent et le plus pertinent –le plus amusant, aussi– qu'il nous été donné de voir sur les coulisses de la télévision.

L'ÉCRAN TÉMOIN DU 11 DÉCEMBRE

Même si Paul Germain s'est dit emballé par "Pas vu pas pris" dont nous lui avons fait parvenir une copie, il ne

pourra pourtant pas le diffuser à l'Écran Témoin de la RTBF car il s'agit d'un documentaire et non d'une fiction. Suite à son visionnement, il a décidé d'organiser un débat axé sur la connivence entre les hommes politiques et certains journalistes, en invitant Pierre Carles à témoigner... mais en projetant un autre film. Cela se passera le lundi 11 décembre 2000 sur La Une (rediffusion, le mardi 12 décembre 2000 vers 15H30 sur La Deux).

LES 14 ET 17 DÉCEMBRE

L'affaire ne s'achève pas en si bon chemin. L'A.T.A. proposa alors à la RTBF de programmer le film de Pierre Carles dans sa case "Grands documents" dans la foulée de l'Écran Témoin auquel il avait accepté d'apporter son témoignage. Notre demande

a été prise en considération et nous remercions ici la RTBF.

"Pas vu, pas pris" sera diffusé à des heures de forte audience, durant la semaine qui suit L'Écran Témoin : le jeudi 14 décembre 2000 vers 21H sur la Deux et le dimanche 17 décembre 2000, vers 23H sur La Une (dates et heures à confirmer).

Ce n'est pas parce que le film de Pierre Carles n'a pas d'équivalent qui analyse notre réalité que cette connivence n'existe pas chez nous. Ne serait-elle pas simplement plus occultée ? À quand un "Pierre Carles" belge ? Il serait alors significatif de découvrir si la RTBF, RTL TVi ou Canal+ Belgique programmerait ce documentaire. ■

(1) À ne pas confondre avec le reportage TV d'une vingtaine de minutes de Pierre Carles, "Pas vu à la télé", également censuré en France et diffusé naguère par L'Hebdo de la RTBF.

P.C. et P.P.D.A.

Pierre Carles a naguère réalisé un reportage qui dénonçait la fausse interview de Fidel Castro par PPDA sur TF1. Celui-ci avait été diffusé dans une séquence "Info ou Intox" de Thierry Ardisson sur Antenne 2.

Pierre Carles collectionne les "bavures" du présentateur de TF1 et possède déjà dans ses tiroirs une ébauche de moyen-métrage sur cette thématique. Il aura donc intérêt à se procurer le N°110 de la revue Capital (novembre 2000).

Extrait de l'article "Avec eux, le fisc est sympa !" : "...Sûr qu'il aurait été salé, le redressement de Poivre... Pensez ! Plus d'un demi-million de francs (français) d'avantages en nature offerts par l'homme d'affaires Pierre Botton, des droits d'auteur pharaoniques, de juteux "ménages" dans tous les coins..." "Rien que le dossier préparatoire nous donnait l'eau à la bouche"

se souvient un limier de la Direction Nationale des Vérifications de situation Fiscale, le service chargé de surveiller les personnalités qui comptent. Restait à obtenir l'aval du ministre du Budget pour pouvoir engager un contrôle en bonne et due forme, comme c'est la règle dans les cas délicats. Assaisonner Poivre ? Pas question ! ont répondu en substance les hautes autorités de Bercy. Et l'affaire s'est définitivement perdue dans les sables... "Avec le recul, je regrette de n'avoir pas osé coller à PPDA le contrôle qu'il méritait", confesse aujourd'hui le Ministre du Budget de l'époque.

C'est ainsi. Le présentateur vedette de TF1, dont l'influence médiatique impressionne depuis vingt ans toute la classe politique, fait partie de la très secrète confrérie des CFD, autrement dit les chouchous du fisc..." ■



UN SUCCES OCCULTÉ

[06/11/2000]

Le coordinateur de l'A.T.A. déclare dans "Le Journal du Samedi" du 04/11/2000, : "...À la RTBF, lorsqu'on supprime la publicité entre L'Hebdo et le JT le vendredi, on regagne de l'audience. Lorsqu'il y avait un tunnel publicitaire, la moyenne d'audience avoisinait 300.000 spectateurs. Depuis la suppression de la pub (le 1er septembre 2000), on est passé à 450.000 spectateurs en moyenne. Voilà un chiffre tangible qui démontre que si on supprime la pub et le sponsoring, on gagne de l'audience".

Nous l'avions déjà constaté pour l'émission du 1er septembre 2000, dans le numéro 57 de "Comment Télézevous ?". La tendance se confirme lorsqu'on examine les audiences des semaines suivantes. C'est donc un événement important de cette nouvelle saison... ignoré par les journalistes du Soir, de La

Libre Belgique ou de La Dernière Heure qui préfèrent abreuver régulièrement et de façon unilatérale leurs lecteurs de commentaires sur les audiences de "Qui sera millionnaire?". Ainsi, on met à l'index les audiences qui démontrent qu'une partie importante du public est curieuse d'émissions citoyennes et ne supporte pas la publicité. Veut-on nous faire croire de façon manichéenne qu'il n'existerait qu'un public "facile"? La réalité, heureusement, est plus complexe et souriante. Pourquoi certains journalistes la masquent-ils? On peut espérer que les rédactions de ces quotidiens rectifieront prochainement leur tir.

Six des sept premières émissions de L'Hebdo de cette saison ont occupé l'une des 11 premières places du CIM (nos sources : Le Soir). Pratiquement, 2 semaines sur 3, dans les émissions de la RTBF, L'Hebdo est désormais le programme le plus regardé après le JT. ■

01/9/2000
"Roulette Russe"
550.000 téléspectateurs
(6ème place)

08/9/2000
"Chercher la femme":
412.000 téléspectateurs
(9ème place)

15/9/2000
"Chauffeurs et chauffés":
421.000 téléspectateurs
(11ème place)

29/9/2000
"Le paradis des démons":
470.000 téléspectateurs
(6ème place)

06/10/2000
"Les oubliés de la médecine":
488.000 téléspectateurs
(6ème place)

13/10/2000
"La blanche et les bruns":
488.000 téléspectateurs
(8ème place)

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le Forum de la Fnac Bruxelles - City 2, Rue Neuve
Vendredi 1er décembre 2000
de 12H30 à 14H

L'INDÉMODABLE "ÉCRAN TÉMOIN"

avec Paul Germain (RTBF)



Pour cette 52ème séance des Midis de l'Audiovisuel, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) invite Paul Germain à détailler les enjeux de l'Écran Témoin.

Il y sera notamment question du choix des films et des invités, de la manière dont le journaliste-présentateur pose ses questions ou exprime (ou non) son opinion, du rôle des appels téléphoniques des téléspectateurs... et du succès de cette formule (film+débat) qui semble éternelle ! Les animateurs se succèdent, L'Écran Témoin demeure...

Nouveau : Esdé dessinera en direct le compte-rendu de cette rencontre et offrira, à l'issue de la séance, ses petits "chefs d'œuvres" au public présent.



ENTRÉE GRATUITE



RICHARD MILLER : CONT

[13/11/2000]

Pari gagné : notre 50ème "Midi de l'Audiovisuel" a tenu toutes ses promesses. Le Forum de la Fnac Bruxelles était plein à craquer.

• • •

De très nombreuses personnalités de l'audiovisuel nous avaient rejoint et les déclarations de notre invité furent percutantes. Philippe Val, le rédacteur en chef de "Charlie Hebdo" y détailla les différentes phases et les enseignements du procès "Capa" qu'il avait gagné quelques mois plus tôt (voir Comment Télé-Vous ? N°57, pages 2, 3 et 4). Il nous rappela aussi que les médias français avaient peu commenté le verdict de ce procès dont le tribunal avait pourtant acté dans le jugement qu'il cernait "un sujet essentiel pour la démocratie".

SILENCE TÉLÉ

Les médias belges avaient également passé sous silence le résultat de ce procès. Notre "Midi" a été l'occasion d'y remédier. Les émissions de radio "Tête-à-tête" de la RTBF et "AlterEcho" de Radio Campus (ULB) proposeront des interviews de Philippe Val. Des enquêtes ou des entretiens seront publiés par Le Journal du Samedi, Le Matin, La Libre Belgique, Le Soir, etc.

Par contre, la télévision fera l'impasse sur ce sujet qui concerne tout particulièrement son public.

Pas un mot à Télé-Bruxelles pour ce 50ème "Midi" qui se déroule pourtant... à Bruxelles.

Est-il encore utile de relever qu'aucune émission des deux chaînes télé de la RTBF n'a donné la parole à Philippe Val ou réalisé un compte-rendu de notre 50ème "Midi" ? Serait-il impossible

de parler de la télé à la télé... mise à part, bien entendu, les réflexions autopromotionnelles ?

Mr Richard Miller, le nouveau Ministre de l'Audiovisuel (PRL), avait répondu à notre invitation. Assis au premier rang, il n'arrêta pas de prendre des notes pendant toute la séance. L'animateur de la séance improvisa la question suivante à Philippe Val...

CONCURRENCE

- A.T.A. : Le problème, c'est l'industrie qui a un pouvoir énorme sur les médias. Nous, en tant que téléspectateurs, nous voudrions que le pouvoir politique mette en place des balises.

Pour faire une interaction si possible efficace avec la salle, je voudrais que Philippe Val pose maintenant une même question à deux interlocuteurs présents dans le public : notre nouveau Ministre de l'Audiovisuel et l'un des Vice-présidents du Conseil d'Administration de la RTBF.

- Philippe Val (Charlie Hebdo) : Aux responsables de la RTBF, je voudrais dire qu'il faut développer des alliances entre les différents services publics européens. Les intérêts privés servent les intérêts privés, par définition. Il faut donc faire en sorte que les services publics ne soient pas toujours dans la concurrence avec les sociétés privées. Que faire pour ne pas les condamner à être concurrentes ? Comment les faire échapper un peu à la dictature de l'audimat ? Peut-être pas entièrement parce qu'il faut bien entendu que les programmes soient bons et que le public soit intéressé. Il faut faire l'effort de plaire aux gens, de leur donner du plaisir. Mais pourquoi faudrait-il obliger les chaînes publiques à concurrencer ce qu'il y a de

plus bête... Comment faire ? On pourrait aussi demander au Ministre comment limiter les participations afin que les sociétés à activités multiples ne possèdent pas tout d'un coup pratiquement le monopole des médias dans un pays, par le jeu des fusions-acquisitions... ou des moitiés de monopole, ce qui revient pratiquement au même parce qu'ils se connaissent... Comment faire pour que l'information démocratique puisse continuer à être produite, que le reflet du monde culturel et politique puisse être toujours fourni par les médias audiovisuels sans qu'ils soient au service d'intérêts privés !

Comment s'entendre sur pareil sujet, à un niveau européen ?

CINQ SÉRIES AMÉRICAINES

- Richard Miller, Ministre de l'Audiovisuel : Je ne veux pas utiliser les formules bêtes habituelles comme "je suis très heureux, etc." mais j'ai vraiment tenu à être ici avec vous pour des tas de raisons mais aussi parce que, lorsque j'ai découvert les documents qui présentaient cette réunion, j'ai lu une formule de Philippe Val qui m'a bien plu : "Cette petite histoire peut sembler dérisoire, un petit bouton sur la peau de la liberté. Mais elle est la première manifestation d'un cancer qu'il faut traiter...". En démocratie, il n'y a pas de petits combats. Tout importe et tout appelle de la part des responsables des médias, à travers l'activité politique ou par la population elle-même, une réelle vigilance. À certains moments donc, il faut pouvoir se réunir et agir, mener une démarche telle que la vôtre pour dire : attention, cela dérape, ce n'est pas acceptable.

Moi, je suis un démocrate. J'attends beaucoup de la démocratie. La démocratie nous a beaucoup apporté. Je suis très fier de la Communauté française, une région d'Europe où les candidats d'extrême-droite ont été pratiquement évacués de partout. C'est grâce au travail des démocrates et des électeurs qui ont été attentifs aux messages diffusés par les médias...

Depuis quelques jours, j'ai pris position par rapport à la RTBF. Pourquoi ? Pas parce que je suis un libéral qui serait une espèce de loup dans la bergerie, quelqu'un qui va venir mettre de l'ordre et mettre au pas le service public au profit du secteur privé.

C'est vrai qu'il y a un risque

Henry Ingberg et Louis Michel

Significatif ? Deux personnalités –et non des moindres– dans leur courrier qu'elles adressent à l'A.T.A. pour s'excuser qu'elles ne pourront pas assister à notre 50ème "Midi"... tiennent à se positionner par rapport à notre association.

Ainsi, ce 23 octobre 2000, Henry Ingberg, le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française note : *"...Je profite de la présente pour vous féliciter pour votre travail effectué en général et pour les Midis de l'Audiovisuel en particulier"*.

Et Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères : *"...Je puis vous assurer que votre action me paraît utile. Il est en effet intéressant que des téléspectateurs portent un regard critique sur un média aussi important que la télévision, même si parfois les critiques peuvent elles-mêmes susciter d'autres critiques ! Il s'agit là d'un exercice salutaire en démocratie"*. ■

TRE LA PUB À LA RTBF ?

de mainmise de l'économie sur le pouvoir politique. Il y a une déperdition du pouvoir de l'Etat par rapport aux grandes infrastructures économiques. Il faut essayer de lutter. Lorsque nous disons qu'il faut restaurer le sens du politique, cela ne veut pas dire que l'on veut

- Richard Miller : Il y a dérive. Je vais quitter (sourire du Ministre) le ton de la prudence politique. Je partage votre avis (applaudissements dans la salle) et il est absolument nécessaire de redéfinir les missions de service public que nous attendons de la RTBF pour lui donner aussi

duisent chez nous une vision de la société et de la vie qui ne correspond pas à ce que nous voulons comme Européens. Moi, je regrette : la société Américaine, je ne m'y reconnais pas. Je ne me reconnais pas dans une telle fracture sociale entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont



politiser les gens ou les conseils d'administration en nommant ce qu'on appelait "des créatures". Non. Ce que l'on veut, c'est restaurer la dimension politique dans la tête du citoyen et que l'on n'ait pas peur de confronter les idées, ni de dire ce que l'on souhaite. Cela, c'est important. Pour réussir cet objectif, la radio-télévision est un outil fabuleux, à condition qu'elle soit un outil de service public qui remplisse vraiment ses missions.

La seule chose que j'ai dite, ces derniers jours, c'est qu'il y avait, à mon avis, une dérive, un risque de dérive dû justement au fait que l'on a permis à la RTBF de diffuser de la publicité commerciale. Depuis lors, moi, je constate qu'il y a un risque de dérive par rapport aux missions de service public.

- Une voix puissante dans le public "corrige" le Ministre : Pas un risque ! Il y a dérive.

les moyens de pouvoir les accomplir. Là, nous allons vraiment le faire ensemble et c'est ce qui a été décidé. Je vais juste donner un exemple. Vous avez invoqué l'importance de la culture. Par rapport à notre Communauté française qui ne dispose que d'un budget culturel réduit, la RTBF reçoit une part énorme. C'est un outil de diffusion très important qui entre dans tous les foyers.

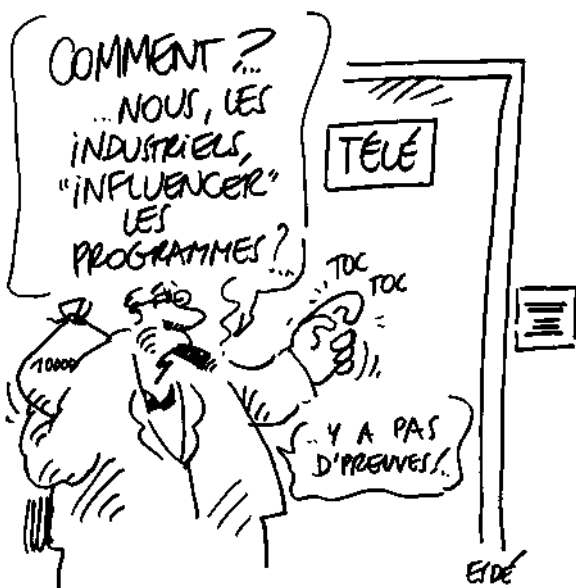
Donc, il faut le financer et il faut le financer avec de l'argent public pour éviter justement qu'il n'y ait ce type de dérive. D'accord, mais alors il faut que la RTBF remplisse vraiment ses missions. J'ai déclaré que le fait d'avoir au programme du dimanche, journée où les gens regardent beaucoup la TV, cinq séries américaines, c'était inacceptable (applaudissements soutenus). C'est inacceptable. Nous n'allons pas payer pour diffuser des émissions de séries américaines qui intro-

rien. Et cela, je le refuserai toujours. Ministre, j'irai jusqu'au bout de ce que j'ai dit. Ou bien il y a un correctif à ce niveau-là, ou bien il y aura des glissements de budgets. Je reprendrai une partie des

Omniprésence américaine !

En plus des cinq séries pointées par le Ministre, était également programmé, ce dimanche 5 novembre 2000, sur la première chaîne de la RTBF, vers 14h, "Safe Passage", un film américain de Robert Allan Ackerman... Voici l'horaire et les titres des cinq séries américaines diffusées, ce jour-là :

- 16H45 : Parker Lewis.
- 17H15 : Providence.
- 20H50 : Le caméléon.
- 21H40 : Profiler.
- 22H25 : Homicide. ■



budgets pour les affecter à d'autres secteurs culturels (applaudissements).

LES COMMERÇANTS : À LEUR PLACE !

- Philippe Val : Je pense que c'est un débat vraiment important. Si les grands médias sont tous dépendants de groupes industriels tels que Vivendi qui, de plus, est en train de devenir l'un des premiers producteurs mondiaux de produits culturels (fusion Sygram/Universal), tout ce qui sortira des tuyaux devra être consommable immédiatement. Tout ce qui doit mettre vingt ans pour être compris ou aimé sera condamné à mort. Certaines œuvres de grands musiciens n'ont-elles pas mis un siècle pour être appréciées du public...

Un autre thème retient mon attention. Pourquoi le recul du politique ? C'est parce que le commerçant, au sens large du terme, est monté en puissance dans le monde entier. Il ne faut jamais qu'un représentant d'une catégorie humaine arrive et dise : je suis le berger. Il ne faut pas qu'il puisse mener l'ensemble du troupeau humain selon les

intérêts que lui dicte son appartenance à sa catégorie. Dans celles-ci, on retrouve, en gros, le prêtre, le militaire, le paysan, le commerçant. En général, quand le militaire prend le pouvoir, c'est la guerre. Quand le prêtre prend le pouvoir, c'est la guerre civile. Quand le paysan prend le pouvoir, c'est Staline ou Milosevic. Ce n'est pas terrible non plus. Donc, il ne faut jamais laisser un représentant d'une catégorie humaine prendre le pouvoir. Actuellement, ce sont les commerçants. Le reste du monde n'a pas à s'adapter à la façon dont les commerçants rêvent le monde. Il n'y a pas que des commerçants dans le monde. Il y a des tas de gens qui font des tas d'autres métiers. Pour rappel, en 1789, la Révolution française a notamment servi à remettre le prêtre à sa place. La religion a été replacée dans le domaine privé. Aujourd'hui, l'urgence politique consiste à remettre les commerçants à leur place, c'est-à-dire les dirigeants et les actionnaires des grands groupes. Seul, le politique peut le faire. Il doit avoir "la laïcité" suffisante pour ne pas céder à tous les désirs du prêtre, du commer-

çant, du militaire ou du paysan. Seul, le politique est le garant de cette laïcité-là. Il faut que chacun d'entre-nous soit un peu politique. Finalement, on a les politiques que l'on mérite. Si on aime la politique, on doit avoir normalement des hommes politiques de qualité. C'est quand on déteste la politique qu'on en a de mauvais.

POUR L'INFORMATION DÉRANGEANTE

- Jacques Liesenborghs, Vice-Président de la RTBF (Ecolo) : Faut applaudir Philippe Val... (applaudissement). Moi, je suis assez d'accord avec ce qu'il vient de dire.

En bon élève que je suis, je ne vais pas échapper à la question de Philippe Val. Avant cela, je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous étonner : je me réjouis très fort de la nomination du Ministre, pas parce qu'il est libéral mais parce que c'est un homme de culture. Ses premières déclarations concernant la RTBF ont beaucoup de points communs avec ce qui est notre combat à nous et l'exemple qu'il vient de vous citer concernant les séries et téléfilms américains, c'est un combat que les deux membres Ecolo du Conseil d'Administration –Jean Guy et moi-même– menons depuis notre nomination. Nous sommes effectivement affolés de voir que l'on préfère des séries américaines à la production belge, francophone ou européenne.

Second élément dont je me réjouis vivement, c'est le propos de Philippe Val. Je suis un lecteur occasionnel de Charlie Hebdo lorsque j'ai

Médiation ou propagande ?

Ce lundi 13/11/2000, la Médiatrice de la RTBF présentait, pour la onzième fois, sa rubrique hebdomadaire, de 11H03 à 11H10, sur La Première (RTBF radio). Thème : la typologie des courriers envoyés par le public à la RTBF.

La Médiatrice explique sommairement que les séries «...sont un peu critiquées pour l'instant!». Heureusement, il y a ces lettres qui «...totalisent 10% du courrier TV que nous avons enregistré jusqu'à présent. C'est quand même pas mal ! Ces 10%, ce n'est pas "On n'aime pas les séries". Que du contraire ! C'est : "Quand telle série revient-elle à l'antenne ? Ally McBeal, Buffy et les Vampires, Le Caméléon, Profiler, etc.". Donc, il y a un petit paradoxe, là. Le public apprécie et on peut dire qu'il

apprécie réellement. Il y a un petit paradoxe par rapport aux critiques que nous rencontrons pour l'instant».

Par cet ultime "nous", la médiatrice se présente comme le porte-parole de son institution. Oublie-t-elle que son rôle est d'assurer la médiation entre la RTBF et le public ?

Pire ! Son raisonnement transforme en sondage le courrier d'un public de fans.

Une troisième critique s'impose. Pressée de prendre arbitrairement position, la Médiatrice ne décrit même pas les enjeux du débat. Elle ne précise pas que c'est le Ministre qui critique la programmation de cinq séries américaines diffusées le même jour, et ne relaie pas son argumentation. L'usager de la RTBF qui n'a pas assisté à notre "Midi de l'Audiovisuel" ou qui ne lit pas la page "média" de certains quotidiens est donc pris en otage par une employée propa-

gandiste qui usurpe sa qualification de "médiatrice".

Le 05/11/2000, invité de "Signé Dimanche" à la RTBF, le Ministre Richard Miller martèle : «Je veux que la RTBF remplisse les missions qui sont les siennes».

Une de ces missions, c'est la médiation. La RTBF la réalise en confondant trois concepts antinomiques : médiation, communication et propagande. C'est pourquoi l'A.T.A. demande que le prochain contrat de gestion ne confie plus cette tâche à un organe interne (qui sera toujours dépendant de la direction de la RTBF) mais bien à une structure externe au service public. Comme les autres médiateurs. Et que ce médiateur externe occupe une "tribune" hebdomadaire d'une vingtaine de minutes concédée par la RTBF à une heure de grande écoute sur sa première chaîne de télévision. Pour le bien de la RTBF et de ses usagers. ■

envie de m'amuser mais aussi de penser. Je ne pensais pas que vous défendiez le politique à ce point et je trouve que votre plaidoyer pour le politique est, aujourd'hui, fondamental afin d'éviter les dérives d'extrême-droite et le fascisme rampant. On peut se réjouir qu'on n'ait pas beaucoup de parlementaires d'extrême-droite mais le fascisme rampant est hélas plus présent qu'on ne l'imagine...

- Philippe Val : Pourquoi le fascisme se développe sous des formes diverses ? C'est parce que le politique recule aussi...

- Jacques Liesenborghs : Tout-à-fait. Je pense qu'aujourd'hui, il faut avoir le courage, même si c'est difficile, de plaider pour le politique. Personnellement, j'ai eu une expérience parlementaire courte parce que cela me suffisait. Dans cette vie parlementaire, j'ai rencontré une énorme majorité de personnes qui ont choisi ce métier pour défendre l'intérêt commun et collectif, donc pas par intérêt personnel. Il ne faudrait pas que les quelques corrompus fassent passer à la trappe la majorité des gens qui font leur possible. Comme l'a dit Philippe Val, contrairement à ce que l'on croit —à Ecolo, les parlementaires risquent la moitié de leur salaire au parti—, en politique, on ne gagne pas bien sa vie.

Venons-en à la question : qu'est-ce qui pourrait favoriser le fait que le Service public n'imité pas la concurrence et, donc, d'être mauvais, l'original étant toujours meilleur que la copie ?

Je crois qu'il faut prôner, chaque fois que c'est possible, la règle de la différence. Si on observe le journal télévisé de la RTBF, durant ces dix dernières années, on constate qu'il copie trop souvent. Pas toujours. Cela dépend très fort de l'éditeur qui détient le pouvoir de choisir les sujets et de les hiérarchiser. Pour moi, c'est clair : ces JT de la RTBF sont profondément influencés, surtout avec certains éditeurs, par les titres de RTL-TVi. Ainsi, samedi dernier, au 19H30, alors qu'il y avait le débat sur le droit d'asile, les élections américaines qui se profilaient, le conflit Israël-Palestine, etc., la une —qui a duré plus de 3 minutes, ce qui est exceptionnel— fut réservée à ce para qui est accusé d'avoir noyé ses deux gamins. La RTBF a fait sa "une" avec un fait divers, sans analyse, ni mise en perspective. Le fait divers dans toute sa splendeur !

Il faut se battre pour la différence, en particulier dans les émissions d'information qui sont un fleuron du service public. Il convient que cette information soit dérangeante. Il faut bien entendu que le

politique, toutes tendances confondues, accepte pareil type d'information. Elle ne doit pas être dérangeante pour le plaisir... Lorsqu'on remet en perspective, lorsqu'on contextualise, quand on analyse, il faut du temps. Ce n'est plus possible avec la multiplication des moments où les journalistes de la RTBF doivent donner de l'information et non de l'analyse... Ils n'ont pas le temps de mener leurs enquêtes. Là, ce sont des choix. Le Ministre a raison : il faut faire des choix. Il faut retourner à un journalisme d'enquête.

Un second exemple: je crois qu'il faut restaurer le débat. Mais un véritable débat. Le "Mise au point" du dimanche midi est tout le contraire du débat politique et citoyen (applaudissement dans la salle). C'est vraiment détourné. Restaurer le débat, aujourd'hui, ce n'est donc pas facile. Je n'ai pas de solution toute faite. Il faut l'inventer.

Pour ramener le public, et les jeunes en particulier, à s'intéresser à la cité —au politique, au sens noble du terme—, il faut un véritable débat et pas des échanges de petites phrases. Il faut également du temps.

- Philippe Val : C'est très subversif ! Il y a longtemps, une productrice de TF1 qui voulait -cette folle...- que je

bosse dans son émission me dit : "Tu pourras dire ce que tu veux !"

La seule chose que je veux, lui ai-je répondu, c'est être filmé sans mouvement de caméra pendant trois minutes et sans aucune coupe : 180 secondes pour dire ce que j'ai à dire.

Elle m'a répondu que je pouvais tout demander sauf cela (exclamations et rires dans le public). Le problème, bien entendu, c'est la lenteur. Il n'y a pas de création intellectuelle ou artistique, de philosophie, d'idées, d'amitié —qui est le substrat même de la philosophie— qui n'aient besoin de temps. Or, il y a tout simplement cette dictature de l'audimat. C'est nous-mêmes qui, bizarrement transformés par la perception des patrons de chaîne, disons : là, faut aller vite, coupe, coupe, coupe !!! Jamais, un plan ne peut durer plus de 3, 4 ou 6 secondes, à la télévision. Ce qui y est subversif et plus tabou que tout, c'est le temps, bien évidemment. On a peur que le téléspectateur zappe. Eh bien, qu'il aille sur la chaîne d'à-côté. Et que cette chaîne ne fasse pas la même chose que sa consœur, qu'elle diffuse encore davantage des plans plus courts. Dans dix ans, son écran ressemblera à un néon allumé (rires). Il faut faire l'éloge de la lenteur. ■

Avec le temps

L'éloge de la lenteur à la télévision est une idée phare de Philippe Val. Cinq ans avant ce 50ème "Midi", presque jour pour jour, il la prônait déjà dans un édito de "Charlie Hebdo" du 11/10/1995 (Voir "Comment Téléz-Vous ? N° 18"). Après sa participation en direct à un débat "Trop de sexe et trop de morale" de Dechavanne sur TF1, il s'était fait solidement tabasser dans le parking de la chaîne privée, probablement par l'un des ces sympathisants d'extrême-droite qui assistent nombreux aux émissions de TF1. On se souviendra également d'autres débordements analogues à TF1 et notamment ceux d'un débat consacré à l'aristocratie par Tina Kiefer dans "J'y crois, j'y crois pas". À l'époque, deux dents en moins et quelques

hématomes en plus, Philippe Val écrivait : "...Il n'y a plus que l'extrême droite qui fasse recette ? Alors, on invite l'extrême droite. Tant pis si l'on crée ainsi une dynamique monstrueuse qui les propulse aux marches du pouvoir. Ils ont besoin de trois secondes pour cracher le venin. Nous, avec notre scepticisme, notre prudence, nos doutes, on a besoin, pour s'exprimer, d'un temps de parole que ne nous donnera jamais la télévision".

Philippe Val vient de publier les textes de ses chroniques qu'il propose régulièrement aux auditeurs de France-Inter dans "No problem !" paru aux éditions du Cherche Midi.

Ses éditos publiés en page 3 de l'hebdomadaire "Charlie Hebdo" abordent souvent une réflexion sur le rôle des médias. ■



LA PEUR PLUTÔT QUE SES REMÈDES

[17/10/2000]

L'objet de notre lettre était limpide : "Mensonge par omission utile à l'extrême-droite".

...

Quelques jours après les élections communales, le 11 octobre 2000, nous avons envoyé un FAX à Daniel Schneidermann, le producteur d'Arrêt sur Images, l'émission qui présente et analyse, chaque semaine, pendant une heure, l'actualité des médias sur La Cinquième.

NOTRE LETTRE

Nous écrivions : "...Les télés françaises ont mal traité (maltraité) les résultats des élections communales belges de ce 8 octobre. Plein d'images frappantes sur le développement des votes d'extrême-droite en Flandre.

Mensonge par omission ? Par contre, ce qui passe inaperçu, c'est qu'à Bruxelles et en Wallonie, les votes d'extrême-droite ont très fortement diminué. Cette diminution est un événement aussi important et complémentaire.

Il faut bien sûr alerter la population sur le développement de l'extrême-droite. Mais ce n'est que la moitié du travail. Où trouver une solution sinon en parlant des villes où l'extrême-droite est en retrait et en cherchant à savoir quelle stratégie a permis de diminuer ce phénomène ?

Mais cette dernière partie est moins sensationnelle et offre des images moins fortes. La diminution de la peur ne fait pas recette en TV.

Alors, les télés sont-elles un allié objectif de la diminution ou de l'augmentation de l'extrême-droite ? Ce débat est utile...".

LA RÉPONSE DE DANIEL SCHNEIDERMAN

La réponse de Daniel Schneidermann fut aussi rapide que déconcertante. Son émission serait-elle également sous l'influence de l'audimat sensationnaliste ?

Le 11 octobre 2000, il nous faxe : "...La "sous-couverture" médiatique des villes autres qu'Anvers me paraît un aspect moins immédiatement exploitable qu'une séquence sur laquelle nous allons nous arrêter dimanche, et qui devrait entrer dans les Annales. Mais... surprise !".



Tout de suite, nous devinons ce à quoi il fait allusion. Le 9 octobre 2000, le JT de 13H de France 2 a fait une bourde monumentale : il a présenté à contre emploi la fameuse pub dite du "chien de combat" réalisée par des créatifs belges pour tenter de lutter contre l'extrême-droite. Pour le service public français, il s'agissait d'une publicité faisant l'apologie du Block.

Prévenue par un membre de la rédaction de La Libre Belgique, France 2 rectifia le commentaire de sa séquence pour sa diffusion au 20H. Par contre, il n'y eût aucune rectification, le lendemain midi, pour les téléspectateurs de Gérard Holtz qui avaient été abusés.

CHAINES "CITOYENNES" ?

L'Arrêt sur Images diffusé le 15 octobre 2000 proposa effectivement une séquence

qui analysait cette bévue. Son enquête démontra qu'il s'agissait d'une erreur "...due à la précipitation" : le journaliste de France 2 s'est jeté sur les images du clip transmises par l'Agence Reuter sans prendre le temps de lire entièrement la note explicative qui l'accompagnait.

L'amorce de Daniel Schneidermann tient quelque peu compte de notre fax : "L'extrême-droite a progressé dans CERTAINES villes pour les élections municipales en Belgique".

Ni les téléspectateurs de France 2, ni ceux de la Cinquième n'apprendront qu'en Wallonie et à Bruxelles, l'extrême-droite est en net recul. Ni pour-quoi et comment.

Ces chaînes de service public n'aiment-elles que les images qui font peur ? Comment définissent-elles leur travail citoyen? ■

Elections sur Télé-Bruxelles :

BRAVO

[13/11/2000]

Télé-Bruxelles a bien joué son rôle de télévision locale en organisant des tranches de 48 minutes consacrées aux débats préélectoraux, commune par commune, enregistrées dans les conditions du direct et non remontées. Les représentants de l'opposition y étaient mis sur le même pied que ceux de la majorité, ce qui ne permettait pas aux bourgmestres de pratiquer la langue de bois... Lorsque certains s'obstinèrent malgré tout dans cette voie, la spectacle devint risible ou agaçant et donc contre-productif.

De petits reportages d'investigation permettaient utilement de relancer la discussion. Les journalistes, lorsqu'ils considé-

raient que les candidats n'avaient pas répondu aux questions, se permettaient de les reposer...

Il serait dommage qu'il faille attendre les prochaines élections communales pour retrouver pareil débat démocratique sur la gestion des différentes communes. Pareil tour de table mériterait d'être organisé plusieurs fois par an. Tel est selon nous l'un des rôles prioritaires des télés locales.

Un bémol : qui a le droit de participer à pareil débat ? Un professeur d'université qui s'est présenté seul ne comprend toujours pas pourquoi il n'a pas eu le droit de s'exprimer sur Télé-Bruxelles, ni sur la flamande TV Brussel, et poursuit encore actuellement son investigation sur cette problématique complexe : s'il n'est matériellement pas possible d'offrir une tribune à chaque candidat, comment sélectionner ceux-ci ? ■

En retard

COUAC ÉLECTORAL

[07/10/2000]

L'avant-veille des élections communales, le vendredi 6 octobre, le téléspectateur qui se branchait à 19H30 sur la RTBF pour suivre le JT découvrait plusieurs déclarations de personnalités politiques d'un même parti (peu importe lequel). Non, ce n'était pas le JT. La RTBF avait du retard et elle diffusa jusqu'à 19H32 et 30 secondes une tribune électorale, offrant arbitrairement à celle-ci et au parti qu'elle promotionnait le très vaste auditoire du public du JT (il y a bien entendu une baisse d'audience jusqu'à 19H30 pendant le tunnel publicitaire).

Comment éviter pareil couac, la fois prochaine ? Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) devrait exiger que la mention "tribune électorale" apparaisse sur un coin du petit écran durant toute la diffusion de celle-ci, et pas uniquement au moment où elle s'entame.

D'autre part, le Gouvernement de la Communauté française, lorsqu'il négociera prochainement le nouveau contrat de gestion de la RTBF, devrait prévoir une clause qui impose au service public l'obligation de respecter scrupuleusement les horaires diffusés par son service de presse à la presse écrite. ■

Télécinéma

HUM HUM

Même les émissions que nous soutenons avec détermination ne sont pas à l'abri de certaines dérives. Exemple: Télécinéma, l'émission qui décortique les sorties cinéma.

PUBLICITÉ CLANDESTINE

Chaque semaine, depuis quelques temps, Philippe Reynaert et Bernard Polet réussissent à citer le nom de la Fnac dans leurs commentaires. Pour les téléspectateurs, qu'il y ait ou non des avantages financiers ou en nature liés à cette nouvelle habitude, cette pratique s'apparente à de la publicité clandestine. S'il faut remercier la Fnac, qu'on le fasse comme pour le coiffeur ou le couturier, que l'on cite son nom uniquement dans le générique qui clôturé l'émission.

SANS CRITIQUE

D'autre part, que penser du traitement de faveur accordé à "Blair Witch 2" ? D'habitude, Télécinéma critique avec verve et passion les films dont il annonce la sortie.

On peut imaginer que la production de ce film souhaitait qu'on annonce sa sortie mais qu'on évite de le critiquer durant sa première semaine d'exploitation. Au moins, durant cette semaine-là, ceux qui ont aimé le premier épisode vont se ruer dans les salles sans avoir été perturbés par les critiques éventuellement négatives... En Belgique, il n'y a pas eu de vision de presse : Henri Sonet l'a courageusement signalé dans sa chronique diffusée par *Matin Première*

(RTBF radio).

En France, Libération et le Monde (08/11/2000) ont été très virulents : "Mise en abyme bidon", "Pour blaireaux", "Horreur, mépris et vidéo", "Cynisme ébonté".

Que fait Télécinéma ? Aucun avis sur le film n'est proposé. C'est totalement inhabituel et donc discriminatoire vis-à-vis des autres productions.

Pire ! Télécinéma aurait pu donner son avis parce que, même sans vision de presse, au moins un membre de son équipe a eu la possibilité de découvrir le film. En effet, Télécinéma, dans son édition du 08/11/2000, nous a proposé un reportage dans une salle où le film avait été projeté en avant-première. Nous aurons droit aux interviews de spectateurs avant qu'ils n'entrent dans la salle. On nous proposera même une séquence qui nous présente les travellings d'une caméra qui filme les visages de spectateurs pendant qu'ils regardent le film. Et c'est tout.

D'habitude, les micro-trottoirs sont réservés aux sorties de salles. Ici, il n'en sera rien.

En France, la saison dernière, les journalistes se sont opposés à la demande de producteurs qui souhaitaient que les critiques journalistiques ne soient diffusées qu'une semaine après la sortie des films. En Belgique, sans en débattre publiquement, Télécinéma applique cette demande pour un film. Et pourquoi pas pour les autres films ? Quel perte de crédibilité pour une émission que nous aimions tant. Jusqu'à présent. ■



Comment devient-on membre ?

L.A.T.A. n'est pas subventionnée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Vous ?" ... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'étranger, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentairement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esd.

DEUX BONNES NOUVELLES

[30/10/2000]

De plus en plus de téléspectateurs belges vont avoir envie de découvrir les programmes de La Cinquième.

• • •

En effet, cette dernière fait partie dorénavant de France Télévision et donc ses nouvelles consœurs, les chaînes France 2 et France 3, commencent à diffuser sur leurs antennes les bandes-annonces des programmes de la chaîne dite "de la Connaissance". De quoi mettre en appétit les téléspectateurs belges privés des programmes de cette chaîne de Service public.

Dans son édition du 9 novembre 2000, l'hebdo Télépro décide de mieux mettre en évidence dans ses programmes TV les chaînes Arte et la Cinquième. Désormais, leurs programmes cotoieront sur une même page les programmes de TF1. Cette nouvelle mise en page est célébrée par l'éditorial de l'hebdomadaire qui s'achève par un vibrant: "Oui, la culture a sa place

à la télé. Nous n'en avons jamais douté."

Ces programmes TV sont également publiés par Le Vif l'Express.

Espérons que Richard Miller, notre nouveau Ministre de l'Audiovisuel, marquera son intérêt pour la Cinquième et sa diffusion par nos télédiffuseurs, tout comme l'avait fait publiquement son prédécesseur, Madame Corinne de Permentier, le 14 juin 2000, lors de sa venue à la tribune de l'A.T.A..

À cette occasion, elle avait confirmé qu'aucun obstacle juridique ne pouvait empêcher le Gouvernement de la Communauté française d'imposer la diffusion de cette chaîne dans le "must carry". Pour ce faire, il fallait que La Cinquième introduise une demande auprès de la Communauté française.

Le 7 septembre 2000, l'A.T.A. a signalé ce fait à Marc Tessier, nouveau Président du Holding France Télévision dont La Cinquième fait désormais partie.

Le 2 octobre 2000, Mr Charles Greber, représentant La Direction du Déve-

loppement International de France Télévision, a envoyé le courrier suivant à l'A.T.A. : "...Je vais m'entretenir prochainement avec les nouveaux dirigeants de la 5ème pour déterminer quelles contreparties nous pourrions proposer en échange de l'appui de Madame De Permentier (NDLR : désormais, Mr Richard Miller) pour l'obtention du must-carry. Nous ferons ensuite les démarches nécessaires".

En fin de parcours, c'est le Gouvernement de la Communauté française qui tranchera. Il était donc utile que l'A.T.A. s'enquière dès à présent auprès des trois Ministres qui ont en charge l'enseignement de leur intérêt pour la Chaîne de la Connaissance : Mme Françoise Dupuis (PS), Mr Pierre Hazette (PRL) et Mr Jean-Marc Nollet (Ecolo).

L'un d'entre-eux nous a déjà répondu plus que favorablement. Nous avons l'intention de publier prochainement sa réponse et celles de ses deux confrères, dès qu'elles nous seront toutes parvenues. ■

De janvier à mars 2000

L'ENFANT ET LA TÉLÉ

De janvier à mars 2001, l'A.T.A. programme un cycle "L'enfant et la télé" aux "Midis de l'Audiovisuel" qui se déroulent, de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac de Bruxelles (City 2, rue Neuve). L'entrée est gratuite.

DEUX NOUVEAUTÉS !

Il n'y aura plus de distribution de sandwiches gratuits mais des bons de réduction seront proposés pour les achats (boisson, nourriture) au nouveau café de la Fnac situé à côté du Forum.

D'autre part, notre dessinateur Esdé participera désormais à nos "Midis". Il réagira aux idées émises par nos invités. À la fin de la séance, une tombola gratuite sera organisée. Les vainqueurs recevront les dessins réalisés en cours de séance.



• Mardi 30 janvier 2001

L'Europe va-t-elle supprimer la publicité pour enfants à la télé ? Avec Jean-Marc Nollet, Ministre de la petite enfance, Jacques Sépulchre, Secrétaire général de la Ligue des Familles et Luk Joossens du Service d'Etudes du CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs).

• Jeudi 15 février 2001

"Tout sur Bla-Bla" Avec Bernard Halut (Bla-Bla, RTBF).

• Mardi 13 mars 2001

"Un an de Niouzz, le JT des 8-12 ans" Avec Ann Merkelbag et Stéphane Delhougne (Niouzz, RTBF). ■